



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE
RICHELIEU-SAINT-LAURENT TENUE, CONFORMÉMENT À LA LOI, LE :

MERCREDI 23 JANVIER 2019, À 16:30 HEURES

AU POSTE DE POLICE DE BELOEIL, SITUÉ AU 333, RUE HERTEL À
BELOEIL, PROVINCE DE QUÉBEC.

Étaient présents :

Monsieur Daniel Plouffe	Président et Délégué de la Municipalité de Calixa-Lavallée
Monsieur Yves Corriveau	Vice-Président et Délégué de la Ville de Mont- Saint-Hilaire
Madame Diane Lavoie	Déléguée de la Ville de Beloeil
Monsieur Patrick Marquès	Délégué de la Ville de Carignan
Madame Maud Allaire	Déléguée de la Ville de Contrecoeur
Monsieur Martin Dulac	Délégué de la Municipalité de McMasterville
Monsieur Denis Parent	Délégué de la Ville d'Otterburn Park
Monsieur Bruno Gattuso	Délégué substitut de la Ville de Richelieu
Monsieur Stéphane Williams	Délégué de la Municipalité de Saint-Amable
Monsieur Yves Lessard	Délégué de la Ville de Saint-Basile-le-Grand
Madame Marilyn Nadeau	Déléguée de la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste
Madame Suzanne Roy	Déléguée de la Ville de Sainte-Julie
Madame Jocelyne G. Deswarte	Déléguée de la Municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu
Monsieur Normand Teasdale	Délégué de la Municipalité de St-Mathieu-de- Beloeil
Monsieur Martin Damphousse	Délégué de la Ville de Varennes
Monsieur Alexandre Bélisle	Délégué de la Municipalité de Verchères

Étaient également présents :

Monsieur Bruno Pasquini	Directeur de Police
Me Thierry Lavoie	Greffier

Étaient absents :

Monsieur Denis Lavoie	Délégué de la Ville de Chambly
Monsieur Jacques Ladouceur	Délégué de la Ville de Richelieu

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Constatation du quorum;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 27 novembre 2018;
5. Ratification des actes posés par le Comité Exécutif lors des séances tenues les :



RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

- 14 novembre 2018;
 - 27 novembre 2018;
 - 5 décembre 2018;
 - 12 décembre 2018;
6. Suivi du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 27 novembre 2018;
 7. Suivi des réunions du Comité Exécutif des 14 et 27 novembre ainsi que des 5 et 12 décembre 2018;
 8. Avis de motion — Règlement numéro 32 du régime complémentaire de retraite des policiers syndiqués de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;
 9. Lettre d'entente avec les Cols Blancs — Loi 15;
 10. Abolition d'un poste de cadre;
 11. Départ à la retraite — Conseillère en ressources humaines;
 12. Contrat avec ÉmergenSys — Renouvellement;
 13. Soumission 2019-002 pour divers articles vestimentaires pour les policiers;
 14. Soumission 2019-003 pour l'achat de chaussures et bottes;
 15. Soumission 2019-004 pour l'achat de vestes pare-balles;
 16. Vente d'équipements de véhicule;
 17. Achat de vingt (20) ordinateurs et écrans;
 18. Achat de prises sécuritaires (FortiSwitch) et de connections sans fil pour ordinateurs (FortiAP);
 19. Achat de deux (2) serveurs (Simplivity);
 20. Rapport de soumission — Chaise;
 21. Signataires pour la Régie;
 22. Autorisation — Paiement par anticipation de certaines catégories de dépenses de l'année financière 2019;
 23. M. Bruno Pasquini, Directeur de Police, suivi des dossiers;
 24. Adoption de la liste des comptes à payer;
 25. Divers;
 26. Correspondance;
 27. Période de questions;
 28. Clôture de la séance.

POINT 1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le Président déclare la séance ouverte. Il est 16: 30 heures.

POINT 2 **CONSTATATION DU QUORUM**

Le Président constate le quorum.



No de résolution
ou annotation

CA-19-1946

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

POINT 3 RÉSOLUTION

Adoption de l'ordre du jour

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Patrick Marquès
APPUYÉ PAR Madame Maud Allaire**

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté tel que déposé au Comité en y ajoutant le point suivant :

- 25.1 Rapport de soumission — Lecteurs de cartes pour le CRPQ;

DE REPORTER à une prochaine séance le point suivant :

- 19. Achat de deux (2) serveurs (Simplivity);

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-19-1947

POINT 4 RÉSOLUTION

Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 27 novembre 2018

ATTENDU QUE chacun des membres du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 novembre 2018;

ATTENDU l'article 333 de la Loi sur les Cités et Villes et l'article 201 du Code Municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE :

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Martin Dulac
APPUYÉ PAR Monsieur Denis Parent**

ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 27 novembre 2018 par le Conseil d'Administration soit et est approuvé tel que présenté au Conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-19-1948

POINT 5 RÉSOLUTION

Ratification des actes posés par le Comité Exécutif lors des séances tenues les 14 et 27 novembre 2018 ainsi que les 5 et 12 décembre 2018

ATTENDU que chacun des membres du Conseil a reçu une copie des procès-verbaux des réunions du Comité Exécutif des 14 et 27 novembre 2018 ainsi que les 5 et 12 décembre 2018;

EN CONSÉQUENCE :

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yves Lessard
APPUYÉ PAR Monsieur Bruno Gattuso**



RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil d'Administration :

- prenne acte des procès-verbaux du Comité Exécutif des 14 et 27 novembre 2018 ainsi que des 5 et 12 décembre 2018;
- entérine les décisions prises par le Comité Exécutif lors des réunions des 14 et 27 novembre 2018 ainsi que des 5 et 12 décembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 6

SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 NOVEMBRE 2018

Les délégués mentionnent avoir pris connaissance du procès-verbal déposé et ne formulent aucune question.

POINT 7

SUIVI DES RÉUNIONS DU COMITÉ EXÉCUTIF DES 14 ET 27 NOVEMBRE 2018 AINSI QUE DES 5 ET 12 DÉCEMBRE 2018

Le Directeur précise les aspects suivants :

a) Séance du 14 novembre 2018 :

Les délégués mentionnent avoir pris connaissance du procès-verbal déposé et ne formulent aucune question.

b) Séance du 27 novembre 2018 :

Les délégués mentionnent avoir pris connaissance du procès-verbal déposé et ne formulent aucune question.

c) Séance du 5 décembre 2018 :

M. Normand Teasdale aimerait avoir un complément d'information relativement au « Point 13.3 - FRATERNITÉ DES POLICIERS ». M. Bruno Pasquini rappelle aux délégués les problèmes étant survenus à la Gendarmerie dans la dernière année. En réponse à cette situation, diverses pistes de solutions ont été envisagées par la Fraternité. Cette dernière a finalement opté pour un sondage en ligne dont l'exécution serait confiée à une firme spécialisée.

d) Séance du 12 décembre 2018 :

M. Normand Teasdale pose une question concernant le « Point 18.1 RÉSOLUTION - Correspondance de la Ville de Richelieu (CE-18-3210) ». M. Daniel Plouffe informe les délégués que M. Jacques Ladouceur, maire de Richelieu, sera invité à une réunion du Comité exécutif afin que les membres puissent répondre à ses questions. Un suivi sera fait aux membres du Conseil d'administration lorsque cette rencontre aura eu lieu.



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

POINT 8

RÈGLEMENT NUMÉRO 32 DU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES POLICIERS SYNDIQUÉS DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

— Avis de Motion

Je, Suzanne Roy, donne avis de motion qu'à une prochaine assemblée du Conseil d'Administration de la Régie de police Richelieu-Saint-Laurent sera présenté, pour adoption, un règlement intitulé « Règlement abrogeant les Règlements numéros 29, 24 et 21 sur le Régime complémentaire de retraite des policiers syndiqués de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent ».

Une copie du projet de règlement étant dès à présent remise à tous les membres du Conseil d'Administration, dispense de lecture est également demandée lors de l'adoption de ce règlement.

POINT 9

RÉSOLUTION

Lettre d'entente avec les Cois Blancs — Loi 15

CA-19-1949

ATTENDU la présentation réalisée, dans le cadre de la séance du Comité exécutif du 12 juillet 2017, portant sur les négociations qui se sont déroulées entre les représentants de la Régie intermunicipale de Police Richelieu-Saint-Laurent et ceux du Syndicat Canadien de la Fonction Publique – Section locale 5002 suite à l'adoption de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal qui prévoit la tenue de négociations pour la restructuration des régimes de retraite;

ATTENDU l'accord formulé le 12 juillet 2017 par les membres du Comité Exécutif sur le contenu de la proposition du comité patronal relativement à la restructuration du régime complémentaire de retraite des Employés de bureau et des préposés aux communications de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

ATTENDU la lettre d'entente portant sur le régime complémentaire de retraite des Employés de bureau et des préposés aux communications de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent conclue entre le Syndicat Canadien de la Fonction Publique – Section locale 5002 et la Régie intermunicipale de Police Richelieu-Saint-Laurent soumise ce jour aux membres du Comité Exécutif;

ATTENDU la résolution CE-19-3216 recommandant au Conseil d'administration d'accepter les termes de la lettre d'entente;

EN CONSÉQUENCE:

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Parent
APPUYÉ PAR Madame Jocelyne G. Deswarte

ET RÉSOLU:

D'ACCEPTER les termes de la lettre d'entente devant lier la Régie intermunicipale de Police Richelieu-Saint-Laurent et le Syndicat Canadien de la Fonction Publique – Section locale 5002 sur les modalités d'application de la Loi 15 et la modification du règlement du régime complémentaire de retraite des Employés de bureau et des préposés aux communications de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

D'AUTORISER le Président et le Directeur de Police à signer l'original de ladite lettre d'entente soumise;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-19-1950

POINT 10

RÉSOLUTION

Abolition d'un poste de cadre

ATTENDU la résolution CA-17-1722 qui créait un poste de Responsable des technologies de l'information et des télécommunications dans la foulée du départ à la retraite de M. Graham Quick;

ATTENDU le départ à la retraite de M. Graham Quick, assistant-directeur, en date du 1er janvier 2018;

ATTENDU que le poste d'assistant-directeur n'a pas été comblé depuis le départ de M. Quick;

ATTENDU le rapport préparé par Mme Marie-Ève Mazza, directrice des ressources humaines;

ATTENDU qu'il serait opportun d'abolir le poste d'assistant-directeur en date du 23 janvier 2019;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alexandre Bélisle
APPUYÉ PAR Monsieur Martin Damphousse

ET RÉSOLU :

D'ABOLIR le poste d'assistant-directeur en date du 23 janvier 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-19-1951

POINT 11

RÉSOLUTION

Départ à la retraite — Conseillère en ressources humaines

ATTENDU la décision de Mme Marie-France Leclaire, au terme de dix-huit (18) années de service, de prendre sa retraite;

ATTENDU la correspondance de la Directrice des Ressources Humaines, Madame Marie-Ève Mazza, précisant la fin d'emploi de Madame Marie-France Leclaire au 31 janvier 2019;

EN CONSÉQUENCE:

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Diane Lavoie
APPUYÉ PAR Monsieur Yves Corriveau



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

ET RÉSOLU :

DE CONFIRMER la fin d'emploi, au sein de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, de Madame Marie-France Leclaire et de la rendre effective au 31 janvier 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 12

RÉSOLUTION

Contrat avec ÉmergenSys — Renouvellement

CA-19-1952

ATTENDU la résolution CE-19-3214;

ATTENDU que l'entreprise ÉmergenSys assure le service d'entretien des communications radio et répartition des appels de la Régie intermunicipale de Police Richelieu-Saint-Laurent depuis la prise en charge;

ATTENDU que les logiciels nécessaires aux communications radio et à la répartition des appels ont été acquis de l'entreprise d'ÉmergenSys;

ATTENDU que l'article 573.3, 9^o L.C.V permet à la Régie dans de telles circonstances de déroger aux règles d'adjudication des contrats municipaux puisque l'objet du contrat à renouveler est l'entretien d'équipements spécialisés par le fabricant;

ATTENDU l'expertise de l'entreprise ÉmergenSys et surtout sa connaissance du système de la Régie;

ATTENDU que la Régie, principalement en ce domaine, doit être convaincue que les techniciens et programmeurs de l'entreprise responsables de l'entretien des communications du Centre d'Appels d'Urgence connaissent à la perfection les logiciels pour intervenir rapidement lors de déficiences ou de situations d'urgence;

ATTENDU l'article 573.3, 6^o L.C.V qui crée une exception au régime d'adjudication des contrats municipaux lorsqu'il s'agit de la fourniture de services dont l'objet « découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel et vise à assurer la compatibilité avec des logiciels, progiciels ou logiciels existants »;

ATTENDU que le contrat d'entretien liant la Régie et ÉmergenSys prenait fin le 31 décembre 2018;

ATTENDU le dépôt du nouveau contrat proposé lequel prévoit une augmentation de 3%;

ATTENDU le libellé du contrat proposé pour l'année 2019 et ce, pour un coût annuel total de 122 731,44 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Williams
APPUYÉ PAR Madame Maud Allaire



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

ET RÉSOLU :

D'ACCORDER à l'entreprise ÉmergenSys Solutions Inc, pour l'année 2019, le contrat d'entretien des systèmes informatiques, communications radio et répartition des appels de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

D'AUTORISER le paiement d'une somme de 122 731,44 \$ plus les taxes applicables à l'entreprise ÉmergenSys pour ledit contrat d'entretien;

D'AUTORISER le paiement de cette somme par versements mensuels;

D'AUTORISER la Directrice des Services Administratifs, Madame Diane Mondou, à signer ledit contrat d'entretien.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 13

SOUSSION 2019-002 POUR DIVERS ARTICLES VESTIMENTAIRES POUR LES POLICIERS

POINT 13.1

RÉSOLUTION

Octroi du contrat pour l'achat de chemises et de pantalons

ATTENDU que la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent doit, afin de respecter l'article 30 de la convention collective intervenue avec la Fraternité, disposer d'articles vestimentaires notamment de chemises manches courtes et longues de même que des pantalons, pour répondre aux besoins des policiers et policières pour l'année 2019;

ATTENDU que la Régie a préparé et fait publier un appel d'offres (soumission 2019-002) dans trois quotidiens locaux et le site électronique d'appels d'offres (SEAO);

ATTENDU que l'ouverture des soumissions a eu lieu à la date et l'heure prévue soit le 10 janvier 2019 à 10:05 heures;

ATTENDU le rapport de Madame Nancy Prévost, Acheteur, faisant état qu'une seule soumission a été déposée;

ATTENDU que cette soumission était conforme aux normes demandées;

ATTENDU la recommandation de Madame Prévost de retenir la soumission conforme reçue de « *Martin & Lévesque Inc.* » pour un prix de 39 845,00 \$ plus les taxes applicables et ce, pour l'achat des chemises manches courtes et manches longues de même que des pantalons;

ATTENDU que cette dépense est conforme au cadre budgétaire établi pour 2019 plus particulièrement au poste financier numéro 0221094651;

EN CONSÉQUENCE :

**IL EST PROPOSÉ PAR Madame Diane Lavoie
APPUYÉ PAR Madame Marilyn Nadeau**

CA-19-1953



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

ET RÉSOLU :

D'ACCORDER à l'entreprise « *Martin & Lévesque Inc.* » le contrat pour l'achat, en 2019, des chemises manches courtes et manches longues de même que des pantalons et ce, pour un prix de 39 845,00 \$ plus les taxes applicables;

D'AUTORISER le Directeur à effectuer ledit achat et à signer tous les documents pertinents à cette transaction;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 13.2 **RÉSOLUTION**

CA-19-1954

Octroi du contrat pour l'achat de chandails 3 XDRY

ATTENDU que la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent doit, afin de respecter l'article 30 de la convention collective intervenue avec la Fraternité, disposer d'articles vestimentaires notamment de chandails 3 XDRY, pour répondre aux besoins des policiers et policières pour l'année 2019;

ATTENDU que la Régie a préparé et fait publier un appel d'offres (soumission 2019-002) dans trois quotidiens locaux et le site électronique d'appels d'offres (SEAO);

ATTENDU que l'ouverture des soumissions a eu lieu à la date et l'heure prévue soit le 10 janvier 2019 à 10:05 heures;

ATTENDU le rapport de Madame Nancy Prévost, Acheteur, faisant état qu'une seule soumission a été déposée;

ATTENDU que cette soumission était conforme aux normes demandées;

ATTENDU la recommandation de Madame Prévost, de retenir la soumission conforme reçue de « *Martin & Lévesque Inc.* » pour un prix de 3 364,00 \$ plus les taxes applicables et ce, pour l'achat de chandails 3 XDRY;

ATTENDU que cette dépense est conforme au cadre budgétaire établi pour 2019 plus particulièrement au poste financier numéro 0221094651;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Diane Lavoie
APPUYÉ PAR Madame Marilyn Nadeau

ET RÉSOLU :

D'ACCORDER à l'entreprise « *Martin & Lévesque Inc.* » le contrat pour l'achat en 2019 de chandails 3 XDRY et ce, pour un prix de 3 364,00 \$ plus les taxes applicables;

D'AUTORISER le Directeur à effectuer ledit achat et à signer tous les documents pertinents à cette transaction;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



No de résolution
ou annotation

CA-19-1955

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

POINT 13.3

RÉSOLUTION

Octroi du contrat pour l'achat de manteaux

ATTENDU que la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent doit, afin de respecter l'article 30 de la convention collective intervenue avec la Fraternité, disposer d'articles vestimentaires notamment de manteaux en Gore-Tex et softshell, pour répondre aux besoins des policiers et policières pour l'année 2019;

ATTENDU que la Régie a préparé et fait publier un appel d'offres (soumission 2019-002) dans trois quotidiens locaux et le site électronique d'appels d'offres (SEAO);

ATTENDU que l'ouverture des soumissions a eu lieu à la date et l'heure prévue soit le 10 janvier 2019 à 10:05 heures;

ATTENDU le rapport de Madame Nancy Prévost, Acheteur, faisant état qu'une seule soumission a été déposée;

ATTENDU cette soumission était conforme aux normes demandées;

ATTENDU la recommandation de Madame Prévost, de retenir la soumission conforme reçue de « *Martin & Lévesque Inc.* » pour un prix de 13 026,30 \$ plus les taxes applicables et ce, pour l'achat de manteaux en Gore-Tex et softshell;

ATTENDU que cette dépense est conforme au cadre budgétaire établi pour 2019 plus particulièrement au poste financier numéro 0221094651;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Diane Lavoie
APPUYÉ PAR Madame Marilyn Nadeau

ET RÉSOLU :

D'ACCORDER à l'entreprise « *Martin & Lévesque Inc.* » le contrat pour l'achat en 2019 de manteaux en Gore-Tex et softshell et ce, pour un prix de 13 026,30 \$ plus les taxes applicables;

D'AUTORISER le Directeur à effectuer ledit achat et à signer tous les documents pertinents à cette transaction;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 13.4

RÉSOLUTION

Octroi du contrat pour l'achat de chandails Windstopper

ATTENDU que la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent doit, afin de respecter l'article 30 de la convention collective intervenue avec la Fraternité, disposer d'articles vestimentaires notamment de chandails Windstopper, pour répondre aux besoins des policiers et policières pour l'année 2019;

ATTENDU que la Régie a préparé et fait publier un appel d'offres (soumission 2019-002) dans trois quotidiens locaux et le site électronique d'appels d'offres (SEAO);

CA-19-1956



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

ATTENDU que l'ouverture des soumissions a eu lieu à la date et l'heure prévue soit le 10 janvier 2019 à 10:05 heures;

ATTENDU le rapport de Madame Nancy Prévost, Acheteur, faisant état qu'une seule soumission a été déposée;

ATTENDU que cette soumission était conforme aux normes demandées;

ATTENDU la recommandation de Madame Prévost de retenir la soumission du plus bas soumissionnaire conforme soit celle de « *Martin & Lévesque Inc.* » pour un prix de 1 099,00 \$ plus les taxes applicables et ce, pour l'achat de chandails Windstopper;

ATTENDU que cette dépense est conforme au cadre budgétaire établi pour 2019 plus particulièrement au poste financier numéro 0221094651;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Diane Lavoie
APPUYÉ PAR Madame Marilyn Nadeau

ET RÉSOLU :

D'ACCORDER à l'entreprise « *Martin & Lévesque Inc.* » le contrat pour l'achat en 2019 de chandails Windstopper et ce, pour un prix de 1 099,00 \$ plus les taxes applicables;

D'AUTORISER le Directeur à effectuer ledit achat et à signer tous les documents pertinents à cette transaction;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 13.5 **RÉSOLUTION**

Octroi du contrat pour l'achat de chandails à col en V style commando

ATTENDU que la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent doit, afin de respecter l'article 30 de la convention collective intervenue avec la Fraternité, disposer d'articles vestimentaires notamment de chandails à col en V style commando, pour répondre aux besoins des policiers et policières pour l'année 2019;

ATTENDU que la Régie a préparé et fait publier un appel d'offres (soumission 2019-002) dans trois quotidiens locaux et le site électronique d'appels d'offres (SEAO);

ATTENDU que l'ouverture des soumissions a eu lieu à la date et l'heure prévue soit le 10 janvier 2019 à 10:05 heures;

ATTENDU le rapport de Madame Nancy Prévost, Acheteur, faisant état qu'une seule soumission a été déposée;

ATTENDU que cette soumission était conforme aux normes demandées;

ATTENDU la recommandation de Madame Prévost de retenir la soumission du plus bas soumissionnaire conforme soit celle de « *Martin*

CA-19-1957



RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

& Lévesque Inc. » pour un prix de 697,50 \$ plus les taxes applicables et ce, pour l'achat de chandails à col en V style commando;

ATTENDU que cette dépense est conforme au cadre budgétaire établi pour 2019 plus particulièrement au poste financier numéro 0221094651;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Diane Lavoie
APPUYÉ PAR Madame Marilyn Nadeau

ET RÉSOLU :

D'ACCORDER à l'entreprise « Martin & Lévesque Inc. » le contrat pour l'achat en 2019 de chandails à col en V style commando et ce, pour un prix de 697,50 \$ plus les taxes applicables;

D'AUTORISER le Directeur à effectuer ledit achat et à signer tous les documents pertinents à cette transaction;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 14

SOUSSION 2019-003 POUR L'ACHAT DE CHAUSSURES ET BOTTES

CA-19-1958

POINT 14.1

RÉSOLUTION

Octroi du contrat pour l'achat de Souliers d'été Bates SWAT Low-chase 131001

ATTENDU que la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent doit faire l'achat, pour l'année 2019, de chaussures pour les policiers;

ATTENDU que la Régie a procédé, sur invitation, auprès de quatre (4) entreprises à savoir:

- Le Centre du Travailleur F.H. de Beloeil;
- Imrico Ltée (Prefair) de Beloeil;
- Uniformes Vellone de Montréal;
- Chaussures 22 de St-Hubert;

ATTENDU que la soumission a été divisée en dix (10) groupes, en fonction des différents achats qui doivent être effectués;

ATTENDU qu'une seule soumission conforme aux exigences demandées a été reçue pour le Groupe I, à savoir l'achat de souliers d'été SWAT Low-chase 131001;

ATTENDU que cette soumission est conforme aux exigences demandées;

ATTENDU le tableau préparé par Madame Nancy Prévost, Acheteur, résumant les soumissions reçues pour chaque groupe;

ATTENDU que la dépense pour ce groupe de chaussures est de 2 153,50 \$ plus les taxes applicables;



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

ATTENDU que cette dépense est conforme au cadre budgétaire établi pour 2019 plus particulièrement au poste financier numéro 0221094651;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Martin Dulac
APPUYÉ PAR Madame Maud Allaire

ET RÉSOLU :

D'ACCORDER à l'entreprise « *Imrico Ltée (Prefair)* » le contrat pour l'achat en 2019 des souliers d'été SWAT Low-chase 131001 et ce, pour un prix de 2 153,50 \$ plus les taxes applicables;

D'AUTORISER le Directeur à effectuer ledit achat et à signer tous les documents pertinents à cette transaction;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 14.2 RÉSOLUTION

Octroi du contrat pour l'achat de Bottines d'été Bates Gore Tex E02266

ATTENDU que la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent doit faire l'achat, pour l'année 2019, de chaussures pour les policiers;

ATTENDU que la Régie a procédé, sur invitation, auprès de quatre (4) entreprises à savoir:

- Le Centre du Travailleur F.H. de Beloeil;
- Imrico Ltée (Prefair) de Beloeil;
- Uniformes Vellone de Montréal;
- Chaussures 22 de St-Hubert;

ATTENDU que la soumission a été divisée en dix (10) groupes, en fonction des différents achats qui doivent être effectués;

ATTENDU qu'une seule soumission conforme aux exigences demandées a été reçue pour le Groupe II à savoir l'achat de bottines d'été Bates Gore Tex E02266;

ATTENDU que cette soumission est conforme aux exigences demandées;

ATTENDU le tableau préparé par Madame Nancy Prévost, Acheteur, résumant les soumissions reçues pour chaque groupe;

ATTENDU que la dépense pour ce groupe de chaussures est de 1 858,05 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU que cette dépense est conforme au cadre budgétaire établi pour 2019 plus particulièrement au poste financier numéro 0221094651;

CA-19-1959



RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Martin Dulac
APPUYÉ PAR Madame Maud Allaire

ET RÉSOLU :

D'ACCORDER à l'entreprise « *Imrico Ltée (Prefair)* » le contrat pour l'achat en 2019 de bottines d'été Bates Gore Tex E02266 et ce, pour un prix de 1 858,05 \$ plus les taxes applicables;

D'AUTORISER le Directeur à effectuer ledit achat et à signer tous les documents pertinents à cette transaction;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-19-1960

POINT 14.3

RÉSOLUTION

Octroi du contrat pour l'achat de bottes d'été Bates Gore Tex E02268

ATTENDU que la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent doit faire l'achat, pour l'année 2019, de chaussures pour les policiers;

ATTENDU que la Régie a procédé, sur invitation, auprès de quatre (4) entreprises à savoir:

- Le Centre du Travailleur F.H. de Beloeil;
- Imrico Ltée (Prefair) de Beloeil;
- Uniformes Vellone de Montréal;
- Chaussures 22 de St-Hubert;

ATTENDU que la soumission a été divisée en dix (10) groupes, en fonction des différents achats qui doivent être effectués;

ATTENDU qu'une seule soumission conforme aux exigences demandées a été reçue pour le Groupe III à savoir l'achat de bottes d'été Bates E02268;

ATTENDU que cette soumission est conforme aux exigences demandées;

ATTENDU le tableau préparé par Madame Nancy Prévost, Acheteur, résumant les soumissions reçues pour chaque groupe;

ATTENDU que la dépense pour ce groupe de chaussures est de 3 500,50 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU que cette dépense est conforme au cadre budgétaire établi pour 2019 plus particulièrement au poste financier numéro 0221094651;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Martin Dulac
APPUYÉ PAR Madame Maud Allaire



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

ET RÉSOLU :

D'ACCORDER à l'entreprise « *Imrico Ltée (Prefair)* » le contrat pour l'achat en 2019 des bottes d'été Bates E02268 et ce, pour un prix de 3 500,50 \$ plus les taxes applicables;

D'AUTORISER le Directeur à effectuer ledit achat et à signer tous les documents pertinents à cette transaction;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 14.4 RÉSOLUTION

Octroi du contrat pour l'achat de bottines d'été ROYER – 569GT

ATTENDU que la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent doit faire l'achat, pour l'année 2019, de chaussures pour les policiers;

ATTENDU que la Régie a procédé, sur invitation, auprès de quatre (4) entreprises à savoir:

- Le Centre du Travailleur F.H. de Beloeil;
- Imrico Ltée (Prefair) de Beloeil;
- Uniformes Vellone de Montréal;
- Chaussures 22 de St-Hubert;

ATTENDU que la soumission a été divisée en dix (10) groupes, en fonction des différents achats qui doivent être effectués;

ATTENDU qu'une seule soumission conforme aux exigences demandées a été reçue pour le Groupe IV à savoir l'achat de bottines d'été ROYER – 569GT;

ATTENDU que cette soumission est conforme aux exigences demandées;

ATTENDU le tableau préparé par Madame Nancy Prévost, Acheteur, résumant les soumissions reçues pour chaque groupe;

ATTENDU que la dépense pour ce groupe de chaussures est de 1 738,10 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU que cette dépense est conforme au cadre budgétaire établi pour 2019 plus particulièrement au poste financier numéro 0221094651;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Martin Dulac
APPUYÉ PAR Madame Maud Allaire

ET RÉSOLU :

D'ACCORDER à l'entreprise « *Imrico Ltée (Prefair)* » le contrat pour l'achat en 2019 de bottines d'été ROYER – 569GT et ce, pour un prix de 1 738,10 \$ plus les taxes applicables;

CA-19-1961



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

CA-19-1962

D'AUTORISER le Directeur à effectuer ledit achat et à signer tous les documents pertinents à cette transaction;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 14.5

RÉSOLUTION

Octroi du contrat pour l'achat de bottes d'été ROYER – 5790GT

ATTENDU que la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent doit faire l'achat, pour l'année 2019, de chaussures pour les policiers;

ATTENDU que la Régie a procédé, sur invitation, auprès de quatre (4) entreprises à savoir:

- Le Centre du Travailleur F.H. de Beloeil;
- Imrico Ltée (Prefair) de Beloeil;
- Uniformes Vellone de Montréal;
- Chaussures 22 de St-Hubert;

ATTENDU que la soumission a été divisée en dix (10) groupes, en fonction des différents achats qui doivent être effectués;

ATTENDU qu'une seule soumission conforme aux exigences demandées a été reçue pour le Groupe V à savoir l'achat de bottes d'été ROYER - 5790GT;

ATTENDU que cette soumission est conforme aux exigences demandées;

ATTENDU le tableau préparé par Madame Nancy Prévost, Acheteur, résumant les soumissions reçues pour chaque groupe;

ATTENDU que la dépense pour ce groupe de chaussures est de 1 552,76 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU que cette dépense est conforme au cadre budgétaire établi pour 2019 plus particulièrement au poste financier numéro 0221094651;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Martin Dulac
APPUYÉ PAR Madame Maud Allaire

ET RÉSOLU :

D'ACCORDER à l'entreprise « *Imrico Ltée (Prefair)* » le contrat pour l'achat en 2019 de bottes d'été ROYER - 5790GT et ce, pour un prix de 1 552,76 \$ plus les taxes applicables;

D'AUTORISER le Directeur à effectuer ledit achat et à signer tous les documents pertinents à cette transaction;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



No de résolution
ou annotation

CA-19-1963

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

POINT 14.6

RÉSOLUTION

Octroi du contrat pour l'achat de bottes ROYER – 5792AG

ATTENDU que la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent doit faire l'achat, pour l'année 2019, de chaussures pour les policiers;

ATTENDU que la Régie a procédé, sur invitation, auprès de quatre (4) entreprises à savoir:

- Le Centre du Travailleur F.H. de Beloeil;
- Imrico Ltée (Prefair) de Beloeil;
- Uniformes Vellone de Montréal;
- Chaussures 22 de St-Hubert;

ATTENDU que la soumission a été divisée en dix (10) groupes, en fonction des différents achats qui doivent être effectués;

ATTENDU qu'une seule soumission conforme aux exigences demandées a été reçue pour le Groupe VI à savoir l'achat de bottes d'hiver ROYER – 5792AG;

ATTENDU que cette soumission est conforme aux exigences demandées;

ATTENDU le tableau préparé par Madame Nancy Prévost, Acheteur, résumant les soumissions reçues pour chaque groupe;

ATTENDU que la dépense pour ce groupe de chaussures est de 3 503,40 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU que cette dépense est conforme au cadre budgétaire établi pour 2019 plus particulièrement au poste financier numéro 0221094651;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Martin Dulac
APPUYÉ PAR Madame Maud Allaire

ET RÉSOLU :

D'ACCORDER à l'entreprise « *Imrico Ltée (Prefair)* » le contrat pour l'achat en 2019 de bottes d'hiver ROYER – 5792AG et ce, pour un prix de 3 503,40 \$ plus les taxes applicables;

D'AUTORISER le Directeur à effectuer ledit achat et à signer tous les documents pertinents à cette transaction;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-19-1964

POINT 14.7

RÉSOLUTION

Octroi du contrat pour l'achat de bottes d'hiver Bates E02500

ATTENDU que la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent doit faire l'achat, pour l'année 2019, de chaussures pour les policiers;



RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

ATTENDU que la Régie a procédé, sur invitation, auprès de quatre (4) entreprises à savoir:

- Le Centre du Travailleur F.H. de Beloeil;
- Imrico Ltée (Prefair) de Beloeil;
- Uniformes Vellone de Montréal;
- Chaussures 22 de St-Hubert;

ATTENDU que la soumission a été divisée en dix (10) groupes, en fonction des différents achats qui doivent être effectués;

ATTENDU qu'une seule soumission conforme aux exigences demandées a été reçue pour le Groupe VII à savoir l'achat de bottes d'hiver Bates E02500;

ATTENDU que cette soumission est conforme aux exigences demandées;

ATTENDU le tableau préparé par Madame Nancy Prévost, Acheteur, résumant les soumissions reçues pour chaque groupe;

ATTENDU que la dépense pour ce groupe de chaussures est de 4 265,28 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU que cette dépense est conforme au cadre budgétaire établi pour 2019 plus particulièrement au poste financier numéro 0221094651;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Martin Dulac
APPUYÉ PAR Madame Maud Allaire

ET RÉSOLU :

D'ACCORDER à l'entreprise « *Imrico Ltée (Prefair)* » le contrat pour l'achat en 2019 des bottes d'hiver Bates E02500 et ce, pour un prix de 4 265,28 \$ plus les taxes applicables;

D'AUTORISER le Directeur à effectuer ledit achat et à signer tous les documents pertinents à cette transaction;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 14.8

RÉSOLUTION

Octroi du contrat pour l'achat de bottes d'été Magnum 5248

ATTENDU que la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent doit faire l'achat, pour l'année 2019, de chaussures pour les policiers;

ATTENDU que la Régie a procédé, sur invitation, auprès de quatre (4) entreprises à savoir:

- Le Centre du Travailleur F.H. de Beloeil;
- Imrico Ltée (Prefair) de Beloeil;
- Uniformes Vellone de Montréal;
- Chaussures 22 de St-Hubert;

CA-19-1965



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

ATTENDU que la soumission a été divisée en dix (10) groupes, en fonction des différents achats qui doivent être effectués;

ATTENDU qu'une seule soumission conforme aux exigences demandées a été reçue pour le Groupe VIII à savoir l'achat de bottes d'été Magnum 5248;

ATTENDU que cette soumission est conforme aux exigences demandées;

ATTENDU le tableau préparé par Madame Nancy Prévost, Acheteur, résumant les soumissions reçues pour chaque groupe;

ATTENDU que la dépense pour ce groupe de chaussures est de 1 632,60 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU que cette dépense est conforme au cadre budgétaire établi pour 2019 plus particulièrement au poste financier numéro 0221094651;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Martin Dulac
APPUYÉ PAR Madame Maud Allaire

ET RÉSOLU :

D'ACCORDER à l'entreprise « *Imrico Ltée (Prefair)* » le contrat pour l'achat en 2019 de bottes d'été Magnum 5248 et ce, pour un prix de 1 632,60 \$ plus les taxes applicables;

D'AUTORISER le Directeur à effectuer ledit achat et à signer tous les documents pertinents à cette transaction;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 14.9

RÉSOLUTION

Octroi du contrat pour l'achat de bottes d'hiver Magnum 5196

ATTENDU que la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent doit faire l'achat, pour l'année 2019, de chaussures pour les policiers;

ATTENDU que la Régie a procédé, sur invitation, auprès de quatre (4) entreprises à savoir:

- Le Centre du Travailleur F.H. de Beloeil;
- Imrico Ltée (Prefair) de Beloeil;
- Uniformes Vellone de Montréal;
- Chaussures 22 de St-Hubert;

ATTENDU que la soumission a été divisée en dix (10) groupes, en fonction des différents achats qui doivent être effectués;

ATTENDU qu'une seule soumission conforme aux exigences demandées a été reçue pour le Groupe IX à savoir l'achat de bottes d'hiver Magnum 5196;

ATTENDU que cette soumission est conforme aux exigences demandées;

CA-19-1966



RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

ATTENDU le tableau préparé par Madame Nancy Prévost, Acheteur, résumant les soumissions reçues pour chaque groupe;

ATTENDU que la dépense pour ce groupe de chaussures est de 1 683,60 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU que cette dépense est conforme au cadre budgétaire établi pour 2019 plus particulièrement au poste financier numéro 0221094651;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Martin Dulac
APPUYÉ PAR Madame Maud Allaire

ET RÉSOLU :

D'ACCORDER à l'entreprise « *Imrico Ltée (Prefair)* » le contrat pour l'achat en 2019 de bottes d'hiver Magnum 5196 et ce, pour un prix de 1 683,60 \$ plus les taxes applicables;

D'AUTORISER le Directeur à effectuer ledit achat et à signer tous les documents pertinents à cette transaction;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-19-1967

POINT 15

RÉSOLUTION

Soumission 2019-004 pour l'achat de vestes pare-balles

ATTENDU que la Régie a l'obligation suivant l'article 30.1 F) de la convention collective la liant à ses policiers de fournir à chacun, à tous les cinq (5) ans, une veste pare-balles;

ATTENDU que la Régie devra, en 2019, remplacer quarante-six (46) vestes (36 pour hommes; 10 pour femmes);

ATTENDU que, s'agissant d'une dépense de plus de 25 000,00 \$ pour la fourniture de matériaux, la Régie se devait, suivant les étapes préalables à l'adjudication de contrats, de formuler des invitations écrites à au moins deux (2) fournisseurs;

ATTENDU que la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent a procédé, sur invitation, à une demande de prix pour l'acquisition de ce matériel auprès de trois (3) fournisseurs à savoir:

- Ten4 Body Armor Inc. de (Laurierville, QC);
- MD Charlton (Brentwood Bay, Colombie-Britannique);
- Équipement de sécurité Universel Inc. (Montréal, QC);

ATTENDU qu'une seule soumission a été déposée;

ATTENDU que ladite soumission était conforme aux exigences demandées;

ATTENDU la recommandation de Madame Nancy Prévost, acheteur, de retenir la soumission présentée;

ATTENDU la recommandation de Madame Prévost, de faire l'achat des vestes pare-balles de l'entreprise « *Ten4 Body Armor Inc.* » pour un prix de 29 297,40 \$ plus les taxes applicables;



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

EN CONSÉQUENCE:

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Suzanne Roy
APPUYÉ PAR Madame Jocelyne G. Deswarte

ET RÉSOLU:

D'ACCORDER à l'entreprise « *Ten4 Body Armor Inc.* » le contrat pour l'achat de quarante-six (46) vestes pare-balles pour un prix de 29 297,40 \$ plus les taxes applicables;

D'AUTORISER le Directeur à effectuer ledit achat et à signer tous les documents pertinents à cette transaction;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-19-1968

POINT 16
RÉSOLUTION
Vente d'équipements de véhicule

ATTENDU la requête du service de sécurité incendie de la Municipalité de Saint-Jude dans le but d'acheter des équipements usagés de la Régie pour équiper leur nouvelle escouade (Service d'urgence en milieu isolé – SUMI);

ATTENDU le rapport de soumission de M. Benjamin Bousquet, préposé au parc automobile et aux achats;

ATTENDU que les éléments suivants de l'inventaire des surplus d'équipements récupérés pourraient être cédés par la Régie au service de sécurité incendie de la Municipalité de Saint-Jude:

- 1 barre de gyrophare Federal Signal (LED Rouge);
- 1 contrôleur Smart Siren Platinum (SSP2000);
- 4 lumières stroboscopique 360 degrés (pour intégrer dans les lumières du véhicule);
- 2 lumières stroboscopique 180 degrés (pour intégrer sous les rétroviseurs du véhicule);
- 16 modules LED (bande de 3);
- 4 modules LED (bande de 4);
- 2 modules LED (bande de 6);

ATTENDU l'article 468.32.1 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19) énonçant que l'aliénation de tout bien de la Régie doit être réalisée à titre onéreux, sauf indication contraire;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Jude est disposée à acquérir ce matériel pour un montant de 750,00 \$ plus les taxes applicables, pour un total de 862,50\$;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Patrick Marquès
APPUYÉ PAR Monsieur Denis Parent



RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

ET RÉSOLU :

DE VENDRE à la municipalité de Saint-Jude les biens suivants pour matériel pour un montant de 750,00 \$ plus les taxes applicables, pour un total de 862,50 \$:

- 1 barre de gyrophare Federal Signal (LED Rouge);
- 1 contrôleur Smart Siren Platinum (SSP2000);
- 4 lumières stroboscopique 360 degrés (pour intégrer dans les lumières du véhicule);
- 2 lumières stroboscopique 180 degrés (pour intégrer sous les rétroviseurs du véhicule);
- 16 modules LED (bande de 3);
- 4 modules LED (bande de 4);
- 2 modules LED (bande de 6);

D'AUTORISER Mme Caroline Vigneault, responsable de la trésorerie, à effectuer la vente de ces équipements de véhicule et signer tous les documents pertinents à cette transaction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-19-1969

POINT 17

RÉSOLUTION

Achat de vingt (20) ordinateurs et écrans

ATTENDU que la Régie désire remplacer vingt (20) ordinateurs et vingt (20) écrans afin de remplacer des équipements défectueux;

ATTENDU que les ordinateurs de marque HP (modèle Prodesk 400 G5) et que les écrans de marque LG répondent aux besoins de la Régie;

ATTENDU que la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent a procédé, sur invitation, à une demande de prix pour l'acquisition de ce matériel auprès de trois (3) fournisseurs, à savoir:

- Pro Contact de Québec;
- Noxent de Brossard;
- STR Micro de Sainte-Julie;

ATTENDU que trois (3) soumissions, conformes aux exigences de la Régie, ont été déposées;

ATTENDU le rapport de Madame Cécile Nault, Acheteur, recommandant de retenir la soumission conforme de « *STR Micro* » pour un coût de 19 837,20 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Normand Teasdale

APPUYÉ PAR Monsieur Yves Corriveau

ET RÉSOLU :

D'ACCORDER à l'entreprise « *STR Micro* », conformément à la soumission déposée par elle, le contrat d'acquisition vingt (20) et vingt (20) écrans d'ordinateur pour un prix global 19 837,20 \$ plus les taxes applicables;



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

D'AUTORISER pour le paiement de ladite dépense en immobilisation un emprunt au fonds de roulement remboursable sur une période de trois (3) ans à compter de 2020;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 18

CA-19-1970

RÉSOLUTION

Achat de prises sécuritaires (FortiSwitch) et de connexions sans fil pour ordinateurs (FortiAP)

ATTENDU que la Régie désire se procurer huit (8) FortiSwitch et huit (8) FortiAP;

ATTENDU que les FortiSwitch consistent en des prises nécessaires pour tous les ordinateurs qui seront contrôlés par le Pare-Feu Fortigate acheté en 2018 (CE-18-3159);

ATTENDU que les FortiAP sont des solutions sans fil pour la connexion WiFi avec contrôle par la Régie;

ATTENDU que la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent a procédé, sur invitation, à une demande de prix pour l'obtention de ce contrat de service auprès de trois (3) fournisseurs à savoir:

- Pro Contact informatique;
- STR Micro de Sainte-Julie
- Noxent de Brossard;

ATTENDU que l'entreprise « *Pro Contact informatique* » est le plus bas soumissionnaire conforme et ce, pour un montant, avant taxes, de 18 588,00 \$;

ATTENDU le rapport de Madame Cécile Nault, Acheteur, recommandant de retenir la soumission de l'entreprise « *Pro Contact informatique* »;

EN CONSÉQUENCE:

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yves Corriveau
APPUYÉ PAR Monsieur Martin Damphousse

ET RÉSOLU:

D'ACCORDER à l'entreprise « *Pro Contact informatique* » le contrat d'achat de huit (8) FortiSwitch et huit (8) FortiAP pour un prix de 18 558,00 \$ plus les taxes applicables;

D'AUTORISER pour le paiement de ladite dépense en immobilisation un emprunt au fonds de roulement, remboursable sur une période de trois (3) ans, à compter de 2020;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 19

ACHAT DE DEUX (2) SERVEURS (SIMPLIVITY)

Ce sujet sera reporté à une prochaine séance du Conseil d'Administration.



No de résolution
ou annotation

CA-19-1971

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

POINT 20

RÉSOLUTION

Rapport de soumission — Chaise

ATTENDU que la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent doit remplacer une (1) chaise industrielle haute à la salle de bertillonnage;

ATTENDU que le modèle répondant adéquatement aux besoins de la Régie est la chaise industrielle ShopTech de couleur noire;

ATTENDU que la Régie a choisi de procéder, sur invitation, auprès de deux (2) entreprises, à savoir:

- Fournitures de bureau Denis de Longueuil (740, rue Jean-Neveu, Longueuil, QC);
- Bureau-Pro Citation Inc. de Beloeil (600, Boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, Beloeil, QC);

ATTENDU que deux (2) soumissions, conformes aux exigences de la Régie, ont été déposées;

ATTENDU le rapport de Madame Cécile Nault, Acheteur, recommandant de retenir la soumission du plus bas soumissionnaire « *BuroPro Citation* » pour une dépense totale de 340,00 \$ plus les taxes;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Suzanne Roy
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Bélisle

ET RÉSOLU :

D'ACHETER de l'entreprise « *BuroPro Citation* » une (1) chaise industrielle ShopTech noire pour une dépense totale de 340,00 \$ plus les taxes applicables;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-19-1972

POINT 21

RÉSOLUTION

Signataires pour la Régie

ATTENDU la résolution CE-19-3217;

ATTENDU qu'il s'avère important de prévoir un signataire de l'Administration jusqu'à l'entrée en fonction du prochain Secrétaire-Trésorier;

ATTENDU la résolution CA-18-1775 désignant les signataires pour signer au nom de la Régie notamment les effets bancaires et les documents requis par la Société de l'Assurance Automobile du Québec;

ATTENDU qu'il y a lieu d'amender la résolution CA-18-1775;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yves Lessard
APPUYÉ PAR Madame Marilyn Nadeau



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

ET RÉSOLU :

D'AMENDER la résolution CA-18-1775 adoptée le 24 janvier 2018 par le Conseil d'Administration afin d'y abroger les désignations de signataires qui y sont faites :

a) Comme membre du Comité Exécutif :

i) YVES CORRIVEAU, Président;

et en son absence :

ii) DANIEL PLOUFFE, Vice-Président;

b) Comme membre de l'Administration :

i) DIANE MONDOU
Directrice des Services Administratifs;

et en son absence :

ii) CAROLINE VIGNEAULT
Responsable de la Trésorerie;

DE DÉSIGNER également en cas d'impossibilité d'agir ou dans le cadre de situations exceptionnelles, SUZANNE ROY et DIANE LAVOIE pour signer au nom de la Régie les effets bancaires et les documents requis par la Société de l'Assurance Automobile du Québec;

D'AMENDER la résolution CA-18-1775 adoptée le 24 janvier 2018 par le Conseil d'Administration afin d'y inscrire les désignations de signataires qui y sont faites :

a) Comme membre du Comité Exécutif :

i) DANIEL PLOUFFE, Président;

et en son absence :

ii) YVES CORRIVEAU, Vice-Président;

b) Comme membre de l'Administration :

i) BRUNO PASQUINI, Directeur;

et en son absence :

ii) CAROLINE VIGNEAULT
Responsable de la Trésorerie;

DE DÉSIGNER également en cas d'impossibilité d'agir ou dans le cadre de situations exceptionnelles, SUZANNE ROY et DIANE LAVOIE pour signer au nom de la Régie les effets bancaires et les documents requis par la Société de l'Assurance Automobile du Québec;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



No de résolution
ou annotation

CA-19-1973

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

POINT 22 **RÉSOLUTION**

Autorisation — Paiement par anticipation de certaines catégories de dépenses de l'année financière 2019

ATTENDU que certaines dépenses prévues aux prévisions budgétaires 2019 font l'objet d'un engagement de paiement pour la Régie suite notamment à la signature d'un contrat, l'adoption d'une résolution, l'adoption d'un règlement, la signature de conventions collectives;

ATTENDU également que la Régie a intérêt à bénéficier des escomptes consentis par certains fournisseurs pour des paiements effectués dans des délais précis;

ATTENDU que la liste de ces dépenses incompressibles pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2019 est déposée séance tenante;

ATTENDU qu'il y a lieu d'autoriser la Responsable de la Trésorerie à effectuer les paiements desdites dépenses sans attendre l'autorisation du Comité Exécutif ou du Conseil d'Administration de la Régie;

ATTENDU que ces paiements continueront de figurer aux listes de comptes et de paiements directs produits aux séances du Comité Exécutif et du Conseil d'Administration;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bruno Gattuso
APPUYÉ PAR Madame Jocelyne G. Deswarte

ET RÉSOLU :

D'AUTORISER la Responsable de la Trésorerie de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent à payer les dépenses incompressibles au montant de 40 787 525 \$ prévues aux prévisions budgétaires 2019 et plus amplement détaillées au document produit séance tenante comme faisant partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER la Responsable de la Trésorerie à effectuer des paiements dans les délais précisés par certains fournisseurs pour permettre à la Régie de bénéficier des escomptes consentis;

QUE lesdites dépenses acquittées par la Responsable de la Trésorerie apparaissent aux listes de comptes et de paiements directs usuels produits aux séances du Comité Exécutif et du Conseil d'Administration;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 23 **M. BRUNO PASQUINI, DIRECTEUR DE POLICE, SUIVI DES DOSSIERS**

Le Directeur de Police présente aux Élus les dossiers traitant des sujets suivants :

a) Incendie à Saint-Mathias-sur-Richelieu

M. Pasquini informe les délégués par rapport à l'incendie d'une résidence survenu le 16 janvier 2019 à Saint-Mathias-sur-Richelieu. Il rappelle qu'une enquête est en cours pour déterminer les circonstances entourant le décès du propriétaire de l'immeuble



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

b) Invasion de domicile à Beloeil

M. Pasquini relate les événements entourant une invasion de domicile survenue à Beloeil le 15 janvier 2019 dont l'arrestation le jour même des quatre (4) suspects peu après la commission de l'infraction. Il mentionne qu'une enquête est en cours.

c) Disparition à Contrecoeur

M. Pasquini porte à l'attention des membres du Conseil d'administration la disparition d'un citoyen de Contrecoeur et qu'une battue sera effectuée le 24 janvier 2019 dans le secteur de la résidence du citoyen. Mme Maud Allaire aimerait qu'un membre de son équipe des communications soit avisé de relayer les informations susceptibles d'être acheminées à l'hôtel de ville de Contrecoeur.

CA-19-1974

POINT 24

RÉSOLUTION

Adoption de la liste des comptes à payer

ATTENDU les listes des comptes à payer incluant les registres de chèques et les listes des paiements manuels déposées séance tenante aux points 24 a), b) et c);

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Maud Allaire
APPUYÉ PAR Monsieur Martin Dulac

ET RÉSOLU:

QUE les comptes à payer, pour un total de 2 835 785,73 \$ soient acceptés et que la Responsable de la Trésorerie soit autorisée à en faire les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 25

DIVERS

CA-19-1975

POINT 25.1

RÉSOLUTION

Rapport de soumission — Lecteurs de cartes pour le CRPQ

ATTENDU que la Régie doit acquérir dix (10) lecteurs de cartes RFIDeas pour les nouveaux employés administratifs, nouveaux enquêteurs et nouveaux véhicules ainsi qu'en prévision de bris éventuels;

ATTENDU que le lecteur de cartes RFIDeas (modèle RDR-7082BKU) répond aux besoins de la Régie;

ATTENDU que la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent a procédé, sur invitation, à une demande de prix pour l'acquisition de ces lecteurs de cartes auprès de deux (2) fournisseurs, à savoir:

- Pro Contact informatique de Laval;
- STR Micro de Sainte-Julie;



RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

ATTENDU que deux (2) soumissions, conformes aux exigences demandées, ont été reçues;

ATTENDU le rapport de Madame Cécile Nault, Acheteur, recommandant de retenir la soumission du plus bas soumissionnaire « *STR Micro* » pour une dépense totale de 1 421,10 \$ plus les taxes;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Diane Lavoie
APPUYÉ PAR Monsieur Yves Corriveau

ET RÉSOLU :

D'ACHETER du fournisseur « *STR Micro* » dix (10) lecteurs de cartes RFIDeas pour une dépense totale de 1 421,10 \$ plus les taxes applicables;

D'ENTÉRINER l'achat préalable de cinq (5) lecteurs de cartes RFIDeas du fournisseur « *STR Micro* » pour pallier les besoins urgents causés par une pénurie exceptionnelle;

D'AUTORISER pour le paiement de ladite dépense en immobilisation un emprunt au fonds de roulement remboursable sur une période de cinq (5) ans à compter de 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 25.2 **REMERCIEMENTS DE M. MARTIN DAMPHOUSSE**

M. Damphousse, maire de Varennes, tient à souligner le travail des policiers de la Régie qui sont intervenus les premiers jours suivant l'ouverture du centre de distribution d'un important détaillant. Il mentionne que l'importante affluence a été bien gérée par les policiers attirés à ce secteur.

POINT 25.3 **BRIGADE À VÉLO**

Mme G. Deswarte, mairesse de Saint-Mathias-sur-Richelieu, demande à M. Pasquini si la Régie entrevoyait la possibilité d'équiper les vélos de la brigade estivale avec des moteurs électriques d'appoint. M. Pasquini informe les délégués que selon sa connaissance, aucun corps de police ne dispose de tels équipements.

POINT 26 **CORRESPONDANCE**

I. Soumise au Comité Exécutif du 5 décembre 2018 :

29 novembre 2018 L'Essentielle, Centre de femmes
Régie intermunicipale de Police Richelieu-
Saint-Laurent
Re : Campagne d'action pour l'élimination des
violences envers les femmes



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

II. Soumise au Comité Exécutif du 12 décembre 2018 :

29 novembre 2018 MRC de Marguerite-D'Youville
Régie intermunicipale de Police Richelieu-
Saint-Laurent
Re : Comité exécutif

III. Soumise au Comité Exécutif du 9 janvier 2019 :

6 décembre 2018 Office québécois de la langue française du
Québec
M. Bruno Pasquini, Directeur
Re : Délivrance du certificat de conformité

IV. Soumise au Conseil d'Administration du 23 janvier 2019 :

Aucune

POINT 27 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est formulée.

POINT 28 **RÉSOLUTION** **Clôture de la réunion**

CA-19-1976

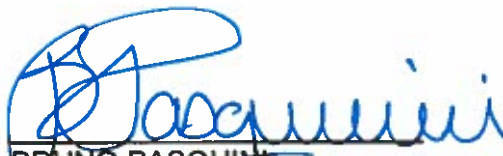
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Williams
APPUYÉ PAR Madame Marilyn Nadeau

ET RÉSOLU :

QUE la séance soit et est levée, tous les points à l'ordre du jour étant épuisés.

Il est 16: 40 heures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.


BRUNO PASQUINI
Directeur


DANIEL PLOUFFE
Président